

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 juin 2014.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 R. 167 – Désignation de représentants de la Ville de Paris au sein de la Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris et son additif en date du 3 juin 2014 ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter la Ville de Paris au sein de la Société anonyme d'économie mixte locale des Pompes funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) (Conseil d'administration) :

Mme Halima JEMNI en remplacement de Mme Colombe BROSSEL, désignée les 19 et 20 mai 2014,

M. Etienne MERCIER.